

	MODALITE D'ORGANISATION DES TRANSPORTS ET UTILISATION DES VEHICULES DE L'APSA PENDANT L'EPIDEMIE DE COVID 19		
	Destinataires : Salariés APSA		
	Rédacteur : G.PIONNEAU	Relecteurs : C.MICHON V.HUET	Approbateur : D.DEVAUX

Annule et remplace la procédure du 08/06/2021

1. Objet

Cette procédure a pour objet la description :

- des modalités d'organisation des transports des personnes en situation de handicap dans le cadre des départs et retours en établissement,
- des mesures sanitaires prises pour éviter la transmission du COVID 19 lors de l'utilisation des véhicules de la flotte de l'APSA, tant pour les besoins professionnels que pour les transports individuels ou collectifs des usagers / résidents.

2. Champ d'application

Cette procédure est applicable à l'ensemble des salariés de l'APSA et particulièrement à ceux utilisant les véhicules de l'Association.

3. Description

3.1) Principes généraux

Le port du **masque chirurgical** est obligatoire pour les chauffeurs et accompagnateurs. Il est également obligatoire pour les personnes en situation de handicap qui peuvent le supporter.

Quand le véhicule transporte plusieurs personnes en situation de handicap et que celles-ci ne sont pas en capacité de porter le masque :

- Respecter une distance d'1 mètre avec les autres personnes transportées,
- Ou veiller à ce qu'elles soient installées aux côtés de personnes issues du même groupe ou unité.

3.2) Allers- retours des usagers/résidents : modalités de transport

Les transports en commun (bus de ville, car, train) peuvent être utilisés si le résident peut porter un masque pendant toute la durée du trajet et respecter les mesures de distanciation sociales et s'il dispose d'un pass sanitaire valide pour les transports qui l'exigent.

Dans le cas contraire, le trajet entre établissement et domicile s'effectuera en transport particulier (taxi, véhicule APSA, véhicule individuel des familles).



3.3) Utilisation des véhicules de l'APSA

Il est recommandé, dans la mesure du possible, qu'un même véhicule soit utilisé par un même professionnel.

Kit de nettoyage

Chaque véhicule dispose de kits de nettoyage mis à disposition par le service technique de l'APSA. Ce kit contient :

- Essuie-tout
- Produit désinfectant
- Gel hydro-alcoolique
- Sac poubelle
- Affichette geste barrière à afficher dans le véhicule
- Registre passager (Cf. 200514 Registre Passagers).

Le chauffeur doit se munir d'un crayon personnel pour compléter le registre.

Nombre de passagers

- **Si les résidents portent un masque ou sont de la même unité :**
 - Pas de limitation du nombre de personnes (sauf liée au nombre de place dans le véhicule)
- **Si certains résidents portent le masque et d'autres non :**
 - **Et qu'ils sont de la même unité :** ils peuvent être côte à côte,
 - **Et qu'ils ne sont pas de la même unité :** les non masqués seront placés distants d'au moins 1m entre eux (en intercalant des personnes masquées entre eux),
- **Si les résidents ne portent pas de masque et ne sont pas de la même unité :**
 - Le nombre de passager devra être limité de manière à ce qu'ils soient séparés de 1m, selon l'organisation suivante :

	Nb de places	Nb de personnes max dans le véhicule	Organisation
Véhicule	3/4/5	2	1 chauffeur + 1 passager banquette arrière à droite Ou s'il n'y a pas de banquette arrière 1 chauffeur +1 passager en laissant vide le siège du milieu
Véhicule	6	4	2 à chaque rang, en laissant vide le siège du milieu
Véhicule	9	6	2 à chaque rang, en laissant vide le siège du milieu
TPMR	5	4	Fauteuil ou non : 2 à chaque rang, en laissant vide le siège du milieu
Camion benne	7	4	2 à chaque rang, en laissant vide le siège du milieu
Véhicule	17	11	1 chauffeur + 10 passagers



Avant de monter dans le véhicule

- Compléter le registre d'utilisation en mentionnant le nom du chauffeur et des passagers,
- Le chauffeur se désinfecte les mains,

Accueil des passagers

- S'assurer de l'absence de symptômes et de fièvre (déclaration de la personne / aidant),
- Utilisation du gel hydroalcoolique pour leur désinfecter les mains,
- Port du masque chirurgical pour les personnes qui le peuvent,
- Respect des règles de distanciation en l'absence de masque et si issus d'unités différentes.

Pendant le trajet

- Ne pas utiliser la climatisation ni la ventilation si plusieurs passagers ne portent pas de masque,
- Privilégier l'aération par l'ouverture des fenêtres.

Descente des passagers

- S'assurer qu'un professionnel de l'établissement de destination soit prêt pour accueillir les usagers,
- Faire descendre les passagers un à un et les orienter vers le professionnel qui les accueille et qui mettra en œuvre la procédure des gestes barrières à l'entrée de l'établissement.

Après le transport

- Le chauffeur nettoie à l'aide de l'essuie-tout et du produit désinfectant :
 - les poignées externes et internes de toutes les portes,
 - le volant,
 - les commodos (clignotants, phares...),
 - le levier de vitesse,
 - le tableau de bord,
 - l'autoradio,
 - les vitres passagers,
 - l'écran tactile,
 - la boucle de ceinture de sécurité.
- Le chauffeur se désinfecte les mains,
- Il remplit le registre passager et le carnet de bord du véhicule.

